

Comment les Radicaux Suisses appliquent et exploitent la liberté politique.

Situation du canton de Fribourg.

(Suite et fin.)

V.

Nous avons à peu près exposé la série de spoliations et de lois tyranniques par lesquelles les radicaux de Fribourg ont pu tout à la fois satisfaire leur vengeance et la perpétuer. Sentant dès l'origine le sol trembler sous leurs pas, ils avaient pris la précaution de se faire donner un mandat de neuf ans, car les élections générales, qui ont eu lieu en 1847, comme nous l'avons dit, sous l'impression de la défaite du Sonderbund et sous la surveillance des baïonnettes fédérales, ne se renouveleront qu'en 1856. C'était une espèce de bail à vie. Mais leur prudence ne s'est pas arrêtée là. Ils ont considéré qu'il surviendrait des vacances, et qu'il était d'ailleurs fort important pour eux d'avoir toujours à leur commandement les autorités communales et municipales. En conséquence, ils ont fait une loi du test. Quoique n'a pas été prêtée serment à la Constitution est, par cette loi, frappé d'incapacité, et ne peut participer à aucune espèce d'élection. Ils ont ainsi fermé la porte des collèges électoraux aux neuf dixièmes des citoyens actifs, trop religieux pour jurer une Constitution qui supprime les fondements de leur foi. Cette ruse lâche et cruelle a obtenu le succès qu'on attendait ses auteurs: il en résulte que dans les Conseils, l'ombre même d'une opposition n'est pas possible. Quant à la presse, elle n'existe que pour calomnier les vaincus. Les journaux étrangers qui font entendre la moindre réclamation, le moindre blâme, sont aussitôt interdits. A force d'amendes, on a vaincu la fraternelle persévérance de l'Observateur de Genève, qui osait dire la vérité.

VI.

Faut-il maintenant s'étonner s'il y a tous les six mois une tentative de soulèvement contre ce régime d'usurpation, d'oppression, de spoliation et d'insulte? L'an dernier, on voulut entrer dans une autre voie, la voie légale des pétitions. La seule qui parût ouverte, pour demander que le peuple fribourgeois pût réviser sa Constitution, et comme tous les autres cantons de la Suisse, la soumettre à la sanction générale.

A peine informé de ce projet, le Gouvernement entreprit de le faire avorter par les visites domiciliaires, les menaces, les emprisonnements et autre pratique qu'il a coutume d'employer à chaque manifestation de l'opinion. Ses efforts n'empêchèrent point la pétition de réunir quinze mille signatures, c'est-à-dire la très-grande majorité des citoyens actifs. Or, l'article 6 de la constitution fédérale porte expressément que toute constitution peut être révisée, dès que la majorité des citoyens le demande. Sait-on quel accueil la pétition parfaitement légale de Fribourg reçut à Berne, devant le conseil qui a pour mission d'appliquer cette constitution fédérale? On déclara que les Fribourgeois sont "des sonderbundiens et des fanatiques" et on passa outre, en alléguant, pour plus de justice, un article additionnel qui met Fribourg hors du droit commun de la Confédération.

Ce fut la véritable cause du dernier soulèvement. En vain les esprits les plus sages continuèrent de recommander la patience et la légalité; des hommes énergiques, exaltés par tant d'opprobres, ne voulurent plus entendre parler de temporisation. Leur entreprise n'a

pas été moins insensée qu'audacieuse: ils étaient environ soixante, presque sans armes et sans munitions d'aucune espèce, ils se sont mis en avant sans avoir aucun sujet de croire qu'ils seraient suivis, cédant plutôt au dégoût de vivre sous un pareil gouvernement qu'à l'espérance de le vaincre. Ils se sont battus avec courage, et ils ont succombé avec dignité. Que d'autres les condamnent; nous ne pouvons que les plaindre. Leur imprudente prise d'armes a attiré de nouvelles avances sur ceux qu'ils voulaient délivrer, voilà l'unique regret qu'ils éprouvent dans leurs cachots, et ils ne comptent ni pour une honte d'avoir été vaincus, ni pour un malheur d'être enchaînés. Depuis 1847, le canton de Fribourg tout entier n'est qu'une prison, devenue seulement un peu plus étroite pour eux.

Le Gouvernement n'a été défendu que par sa garde civique, composée de ses employés, et de quelques gens sans aveu, qu'il arme contre le pays aux dépens du pays. Après son triomphe, il n'a pas manqué d'accuser l'évêque d'avoir fomenté cette échauffourée; il a même fait dire dans son journal officiel (le *Confédéré*, 27 mars) que la cour de Rome n'y était pas étrangère. Ces sottises ne méritent aucune espèce de réponse; ceux qui les écrivent n'y croient pas et savent qu'on ne les croira pas. Ce sont des prétextes qu'ils fournissent gratuitement aux autorités fédérales, bien capables cependant de les inventer elles-mêmes. La vérité est que non seulement le clergé, cela est tout simple, mais encore les citoyens influents conseillent la patience. Ils n'ont aucune peine à se faire écouter, par la raison, connue de chacun, qu'une insurrection, même couronnée de succès, serait entièrement inutile. C'est la Confédération qui a établi le gouvernement actuel de Fribourg, elle ne le laissera pas périr. Quelles que soient les aberrations du gouvernement de Fribourg, a-t-on dit dans le Conseil national de Berne, il est notre enfant, nous le soutiendrons. Tout le monde en est convaincu. Voilà ce qu'est devenue l'indépendance cantonale, qui fut durant cinq siècles la base de l'existence politique de la Suisse. Elle est brisée et foulée aux pieds, pourquoi? Pour favoriser, en définitive, les plans d'un certain nombre d'individus qui ont entrepris de conquérir la position, et surtout le bien des autres; car c'est là que tout se termine, et les guerres civiles du dix-neuvième siècle sont des guerres de conquête, on peut parler plus net, des entreprises de vol à main armée. C'est ce qui explique l'avarice furieuse, constante, inexorable dont ces conquérants modernes poursuivent l'Eglise. Ils la veulent détruire, et parce qu'elle est un obstacle matériel à leurs desirs, et parce qu'elle maintient dans la conscience des peuples et peut-être jusque dans la leur, des principes qui s'opposent à la régularisation de leurs opérations de guerre et de gouvernement.

VII.

Les vaincus de Fribourg n'ont d'espoir que dans l'intervention de la diplomatie. La Suisse ne renferme pour eux que des compagnons d'infortune, traités comme eux, et des tyrans décidés par passion et par intérêt à leur refuser justice. Est-ce que la conscience de l'Europe ne s'éveillera pas en faveur d'un peuple si outrageusement opprimé? Nous l'avons dit, et nous le répétons, le parti de l'ordre, en France et partout où il existe, doit y prendre garde: c'est de sa cause même qu'il s'agit. Les doctrines exécrables que l'on se contente ailleurs de prêcher sont pratiquées à Fribourg. On a lu dans le *9e*

Bulletin des "frères": "Il faut que la richesse, cette arme éternelle des réactionnaires, tombe à jamais des mains de tous ceux qui nous sont opposés." En France, cela ne s'imprime encore que dans les caves, et ne se dit que dans les cabarets: A Fribourg, cela s'imprime dans les journaux du Gouvernement; cela se dit au Grand-Conseil, et cela se fait un grand jour.

Voilà pour la propriété; voici pour la famille: Les enfants n'appartiennent plus aux parents, mais à l'Etat. L'Etat les fait élever en commun jusqu'à leur quinzième année. Il les façonne à sa politique, à sa morale, à sa religion: c'est l'instruction obligatoire. Elle est gratuite pour ceux à qui l'on a tout pris, et à qui l'on veut prendre encore l'honneur et la foi. Si jusqu'à la courageuse résistance de quelques pères de famille a retardé l'entière exécution de ce décret inepte et sacrilège, le principe est là; il est consacré dans la loi, il finira par triompher, comme la mort triomphait.

A ces persécutions sauvages contre la famille, le radicalisme fribourgeois ajoute l'insolence envers les individus. L'homme à qui l'on ne reconnaît le plus droit de veiller sur l'âme de ses enfants, perd aussi le droit de porter le nom de son père. Un arrêté du 15 février 1851 proscrit dans les actes publics et dans les transactions privées l'emploi de la particule si offensante pour les oreilles égalitaires de tous les pays. Mais ce serait trop peu. Par le même arrêté, il est défendu aux notaires d'employer non seulement les titres "seigneuriaux," mais encore les simples qualifications de Monsieur, de Madame, de Mademoiselle et même de citoyen! Noms et prénoms, rien de plus; Louis Capet, tout court, comme à la Convention ou comme à la Cour d'assises. Encore un progrès, et le nom sera remplacé par un numéro, comme au bague.

Quant au combat livré à la religion, c'est le sournement de l'œuvre, et il est le plus implacable: usurpation sur l'enseignement de la théologie, fermeture du séminaire, incapacitation des biens d'église et de toutes les fondations pieuses, même pour messes, refus de salaire aux ouvriers évangéliques, primes offertes à la prévarication, interdiction de la prière dans les écoles, parce qu'elle est *abrutissante*, dit M. Julien Schaller, ministre de l'instruction publique; livres dangereux et professeurs plus que suspects au collège, instituteurs de la famille de M. Sue dans les villages, incapacité légale à remplir tout emploi civil ou ecclésiastique pour les jeunes gens qui feront leurs études chez les Jésuites "ou chez leurs affiliés," suppression de toute sanction pénale pour l'observation des fêtes, proscription des ordres religieux, exil de l'évêque: il y a là sans doute de quoi satisfaire les ennemis les plus déclarés du catholicisme, et nous ne voyons pas ce que nos libres-penseurs y sauraient ajouter. Rien ne reste plus à détruire, sauf quelques cérémonies que l'on tolère encore, comme on le fit partout où l'hérésie ne se sentit pas assez forte pour les proscrire de prime-abord et totalement. Ce débris sert à tromper les simples: on le mine par une dérision grossière et toujours impunie. Sous un pareil régime, le catholicisme succombera infailliblement et promptement.

VIII.

La puissante Angleterre ne dédaigne pas de prêter la main à cette œuvre de destruction, et pour la favoriser elle tolère tout le reste. Devant le monde, c'est sans doute peu de chose; qu'importe que quelques milliers de catholiques cessent de l'être! Mais de-

vant Dieu, ce ne sera pas le moindre forfait de ce grand empire, d'avoir, dans sa richesse et dans sa prospérité, frappé ces faibles et ces petits, et d'avoir voulu que l'oppression et la misère les livrassent à la corruption. L'abominable politique de l'Angleterre envers la Suisse catholique n'était plus un mystère, lors- que le discours de l'indigne fils de Robert Peel est venu la mettre complètement à nu. On se souvient du rôle que cet Anglais a joué dans la désastreuse campagne de 1847. Il avertissait les chefs de l'armée fédérale de se hâter de prendre Fribourg, avant que la France et l'Autriche vissent leur barrer le chemin. Réemment, lors de la discussion des titres, le même homme, en présence des malheureux qu'il a contribué à déchaîner sur un si grand nombre d'innocents, a osé dire, du haut de la tribune anglaise: "que Rome se plait à lancer sur la Suisse, sur ce pays *heureux et content*, des brandons de discorde religieuse, dans l'espoir d'y trouver quelque avantage, et que, pour neutraliser l'action romaine, ce n'est pas trop de tout le zèle et de tous les efforts de l'Angleterre!" M. Peel ne pouvait mieux montrer l'œuvre qu'accomplit en Suisse la cruelle main de son pays. Elle entretient l'incendie, afin que le *papisme* y soit dévoré. Voilà pourquoi tous les maux que nous venons de décrire ont été possibles, durent encore, et peut-être ne finiront point; voilà pourquoi les biens de l'Eglise ont été volés, les ordres religieux proscrits, les catholiques ruinés, et tout un peuple réduit au désespoir.

IX.

Mais si l'Angleterre trouve son compte à permettre ces iniquités et à seconder ces crimes, la France est une nation catholique et généreuse, et qui n'a jamais dit: Malheur aux vaincus. Sa mission auguste est de protéger les faibles et de servir la justice. Elle s'est engagée envers la Suisse par ses bienfaits, qui n'ont été quelquefois que la réparation d'un mal fait en son nom sans son aveu. En 1803, le Premier-Consul se garda bien de sacrifier les catholiques aux protestants, les conservateurs aux jacobins: il fit une œuvre de conciliation et de sagesse en donnant gain de cause autant que possible aux honnêtes gens de tous les partis, de toutes les communions; en satisfaisant de son mieux les droits anciens et les intérêts nouveaux. Ce fut sa gloire; on l'appela justement le médiateur. Noble héritage, que la France ne doit pas laisser passer en d'autres mains!

Le canton de Fribourg surtout possède des titres, des droits véritables à l'affection et à la protection de la France. En 1793, il accueillit par milliers nos concitoyens sans ressources, nos prêtres exilés pour la foi, et, malgré l'épouvante qu'inspirait la première République, il leur donna l'hospitalité la plus désintéressée, la plus cordiale et la plus respectueuse. On a vu jusqu'à six émigrés français assis ensemble à la table d'un simple paysan. Dans plus d'une paroisse, les habitants, courant au devant des fugitifs, se disputèrent l'honneur de les recueillir. Un de ces derniers, qui depuis a fondé une grande œuvre, raconte qu'il dut la vie aux soins charitables de ses hôtes, pauvres villageois du canton de Fribourg; c'était M. Bertin de Vaux. Le *Journal des Débats* nous permettra d'évoquer ce souvenir de son fondateur, dans un moment où les catholiques de Fribourg ont, à leur tour, un si grand besoin de trouver des amis. Quelque puissant et riche qu'on soit, il n'est pas prudent de laisser éteindre sur la terre la foi qui met dans le cœur du pauvre la compassion et la charité.

Juste appréciateur de ces services généreux, Bonaparte avait assigné à Fribourg le premier rang dans l'acte de médiation. Il marchait avant Berne et Zurich: il n'est plus aujourd'hui qu'un flote sur lequel les enfants de Sparte s'exercent à la rapine et au meurtre. Oui, au meurtre! A moins qu'on ne vienne à son aide, Fribourg, Etat indépendant, sera bientôt, comme la Pologne, une nation égorgée.

Si la France le voulait, si seulement quelques organes de l'opinion prenaient sa défense, le peuple de Fribourg se dégagerait promptement des étreintes du socialisme qui l'enferme et contre lequel il se débat de toutes ses forces. Chose étrange et douloureuse! Nous avons mille peines à nous défendre de cet ennemi, et nous souffrons qu'il étouffe sous nos yeux, à nos portes, un peuple qu'une parole, qu'un signe de nous pourrait sauver, qui partage notre foi et qui jadis, accueillant nos pères proscrits, leur a partagé son pain!

LOUIS VEUILLOT.

Dans un article sur le protestantisme, le *Spectateur de Genève* cite un passage instructif d'un écrit publié récemment par un pasteur protestant. Nous le reproduisons:

"Le protestantisme, dit le *Spectateur*, se trouve en face de deux faits qui le confondent, la progression de la force et de la vie catholique, les discordes intérieures de la Réforme. Contre eux, il essaie en Angleterre, en Hollande, en Suède et ailleurs de la persécution contre les dissensions intestines; il n'a d'autre remède que son principe de libre examen, qui élargit la blessure et multiplie à l'infini les divisions. C'est là le cri d'un pasteur qui à La Haye vient de publier une curieuse brochure sur les *tendances théologiques de l'époque*. "Il n'a pas dépendu, dit-il, de quelque téméraire de ne pas voir que ce mouvement religieux de notre époque ne soit allé déjà échoier et se briser contre quelque écueil, comme il n'a pas tenu non plus à quelques conservateurs, qui semblent n'avoir des yeux que pour regarder en arrière, qu'il ne soit venu aboutir à un Concile de Trente protestant au petit pied....

"Ne nous dissimulons pas le triste état des choses, que la théologie protestante est restée au-dessous ou en arrière des besoins de l'époque. L'Eglise d'Angleterre est travaillée par le puséisme et se voit menacée d'un schisme. Si en Hollande, en des pays de l'Europe où la foi traditionnelle prédomine, tante est encore le plus fortement enracinée, on voit grandir une génération de jeunes théologiens, animés du meilleur esprit, la marche est cependant encore plus ou moins incertaine, on n'ose pas aborder quelques-unes des grandes questions, et en dehors de ce mouvement de réveil réjouissant, un libéralisme nuancé à l'infini, qu'on pourrait comparer à un caméléon, qui revêt toutes les formes, continue à exercer sa triste influence. Une lutte se prépare, les éléments sont là, mais le mot d'ordre n'est pas donné et il est difficile de prévoir sur quel point se portera la discussion.

"L'Allemagne a vaincu, il est vrai, le rationalisme vulgaire des Rœhr, des Breitschneider, des Ammon et de leurs disciples, mais pour se trouver en face d'ennemis bien autrement redoutables et pour voir éclater au sein même des défenseurs de la vérité de graves dissentiments. Enfin Genève voit surgir, non pas du sein de cette académie, accusée de socialisme, il y a déjà quatre-vingts ans, mais du sein de sa nouvelle éco-

FEUILLETON.

LES SUITES D'UN DUEL

On Conseils du repentir.

(Suite.)

Quelques années après ce que je viens de vous raconter, je fus appelé en Espagne pour des affaires financières; par un concours d'obstacles je fus forcé d'y rester plus longtemps que je ne l'aurais voulu; ce fut ce qui me arriva, car ce fut à cette époque qu'éclata le régime abominable de la terreur. Je voulais revenir en France, mais on m'en empêcha. Ce ne fut que quand la tourmente terrible et impie se fut à peu près apaisée que je revins fouler le sol de ma patrie, arrosé, hélas! par des torrents de sang et des fleuves de larmes. Je revins dans cette contrée, je cherchai le château que j'habitais, mais il avait été rasé. Je montai alors jusqu'ici, et en arrivant sur ce plateau, à la place de ce vaste et beau monastère, je ne vis que des monts de débris. Un jeune père était là tout près, je lui demandai ce qu'il savait de ce qui s'était passé. Ce pauvre jeune homme avait le cœur bon, il se mit à pleurer, puis il me raconta ce qui suit:

"mier ouvrage fut d'arrêter notre bon curé et de l'envoyer à Tarbes. Puis ils firent un appel à tous les mauvais sujets de l'endroit qui se réunirent vers l'église de Luz qu'ils remplirent de paille et la brûlèrent en chantant des chansons que je n'avais jamais entendues chanter. Et là ils montèrent jusqu'ici, toujours en chantant et en criant: *Vive la liberté*. Ils frappèrent à la porte du monastère et le frère qui vint leur ouvrir fut étendu roide mort par l'un d'eux. Ils pénétrèrent par devant semant la mort à tous les pas. J'ai été le témoin de tout cela, moi. Comme aujourd'hui je gardais mon trou-peau. Ils ne prirent pas garde à moi parce que j'étais encore bien jeune. J'aurais bien eu envie de porter secours à tous ces bons religieux qui ne nous avaient fait que du bien, mais cela n'était pas possible. Je me cachai donc derrière une haie et je tremblai bien fort. Deux heures après je les vis tous sortir. Ils étaient chargés de butin et ils conduisirent le bon supérieur, le père Anastase, garrotté et lié comme un criminel. Quand ils furent dehors, ils délibérèrent longtemps pour savoir ce qu'ils feraient de lui. Le plus grand nombre ayant dit qu'il fallait s'en débarrasser de suite, on l'attachait contre un arbre et on le fusilla. Et quand ces monstres se furent bien assurés que le père était bien mort ils s'en allèrent en hurlant: *Vive la liberté! Guerre aux tyrans!* Presque au même instant le feu prit dans tout l'étendue de l'abbaye, et bientôt des tourbillons de fumée et de flamme s'é-

lançèrent dans les airs à une hauteur prodigieuse. Il me fut impossible d'arrêter les progrès du feu parce que les brigands avaient réunis tout ce qu'ils avaient trouvé de paille et de bois pour que les murs s'écroulassent plus vite. Quelques heures après presque tous les dômes et les toitures s'écroulaient avec un fracas horrible. Les braves gens du village glacés de terreur, arrivèrent jusqu'ici. Ils contemplèrent avec épouvante tous ces débris et versèrent d'abondantes larmes. Les ayant abordés je leur montrai le corps sanglant du père Anastase. Ils poussèrent des cris d'horreur, puis un peu calmés en pensant que Dieu était le vengeur tout-puissant des méchants, ils se prosternèrent à genoux et prièrent longtemps. Nous versâmes d'abondantes larmes sur le corps inanimé de ce bon religieux que nous chérissions tous comme un père parce qu'il nous avait comblés de bienfaits et que l'infortuné ne frappait jamais en vain à sa porte. Puis, le plus religieux sement que nous pûmes, après avoir creusé une fosse dans le sein de la forêt, nous procédâmes à ses obsèques. Nous n'avions point de prêtres, nous ne chantâmes pas les prières que l'Eglise consacre à ces tristes cérémonies, mais nos sanglots et nos vœux tintèrent lieu de tout. Nous le déposâmes dans sa couche d'argile; à défaut de flambeaux nous étions éclairés par la lueur sinistre du monastère en feu, et en guise de cloche les échos lointains du tonnerre faisaient entendre leur terrible harmonie. Nous recouvri-

mes de terre ce corps que nous aimions tant à contempler encore et nous priâmes longtemps sur le bord de sa tombe. Depuis chaque jour nous venons la visiter et l'arroser de nos larmes. Des arbustes plantés par nos soins et notre reconnaissance croissent à l'entour, quelques fleurs champêtres embellissent cette tombe tant aimée où nous venons méditer sur la vie si austère et si sainte de cet homme qui à l'heure suprême de sa mort pria Dieu de pardonner à ceux qui lui ravissaient la vie.....

Voilà, monsieur, me dit le père, les yeux toujours pleins de larmes, l'histoire de ce qui s'est passé dans notre pays depuis deux ans. Si vous voulez, je vais vous conduire vers la tombe du bon religieux.

De grand cœur, mon ami, lui dis-je en lui serrant la main; j'ai hâte, moi aussi, d'aller prier pour ce saint homme qui commit un crime dans sa vie mais qui l'a bien largement racheté par ses austérités et ses dures pénitences. Nous marchâmes un instant en silence à travers les broussailles et nous arrivâmes à un endroit dont les arbres formaient le berceau. La terre sur une étendue de six pieds environ était cultivée avec soin; des pensées, des roses, des iris, des cyprès, des ifs, et des chevreuilles croissaient à l'envi. Une pelouse de mousse verte et compacte formait un beau tapis toujours vivace. Je m'agenouillai sur cette tombe et je versai d'abondantes larmes. Le souvenir de ce bon moine s'emparait vivement de mon âme et toutes ses paroles si su-

blimes et si empreintes d'une résignation religieuse se retraçaient à mon imagination. Je me rappelai toutes ces paroles si prophétiques qu'il m'avait dites lors de son entretien sur sa vie passée. Il était donc bien vrai qu'il avait un grand pressentiment de son avenir quand il me disait qu'un jour viendrait où ce couvent serait en cendres et que lui, homme plein de vie serait tué non loin de ses ruines. Je méditai longtemps et je priai Dieu de lui accorder un bonheur sans bornes dans le séjour des bienheureux. Je restai une heure agenouillé dans ce petit sanctuaire champêtre; le bruissement des feuilles, le silence du crépuscule, la sainteté du lieu, tout portait mon âme à l'exaltation et au bonheur.

Enfin, il fallait m'éloigner de ce lieu. Mon château n'existant plus, mon nom était toujours proscrit, je n'osais pas encore m'aventurer. J'eus domicile chez un homme sûr qui me reconnut de suite et m'accueillit à bras ouverts. Je restai chez lui jusqu'en 1802. Alors, je me fis bâtir une maison dans le village que j'ai toujours habité depuis, et malgré le poids de mes années je gravis chaque jour la distance qui me sépare du lieu où nous sommes pour méditer et prier. Je suis bien vieux; j'ai vu s'envoler poignée par poignée toutes les cendres qui étaient amoncélées sur ce plateau; le vent qui les a dispersées au loin, n'a pas été assez fort pour chasser les pierres, mais le temps les a bien calcinées. Je le sens, bientôt je serai forcé de ne plus visiter ces ruines, car il me faudra à mon tour payer mon tribut à l'impitoyable mort. Si